

LA LAURENTINE

Andréï KIVILEV

BREVET RANDONNEUR UFOLEP SAMEDI 25 MAI 2013

REGLEMENT DE L'EPREUVE

Art. 1 : Caractéristiques

La Laurentine souvenir « Andréï KIVILEV » est un brevet randonneur à allure libre ouvert à tous les cyclistes de plus de 18 ans licenciés de toutes les fédérations cyclistes et aux non licenciés sur présentation d'un certificat médical d'aptitude au sport cycliste datant de moins de deux mois.

Deux parcours sont proposés :

- 105 km avec un dénivelé de 1242 m ;
- 175 km avec un dénivelé de 2532 m.

Ce brevet est organisé par le STADE LAURENTIN CYCLISME sous les règlements de l'UFOLEP et sous le patronage de la Municipalité de Saint-Laurent du Var, avec le concours du Conseil Régional et des partenaires figurant sur cette plaquette.

Art. 2 : L'engagement est subordonné à l'acceptation du présent règlement et au respect de ses clauses.

Art. 3 : La Laurentine n'est pas une course. Il n'y aura aucun classement. Il pourra être décerné, sur demande, un diplôme attestant de la réussite au brevet réalisé.

Les parcours seront fléchés. Les routes étant ouvertes à la circulation automobile, les participants sont tenus de respecter impérativement le Code de la route et de satisfaire à toutes les opérations de contrôle au cours de l'épreuve.

Chaque participant sera seul responsable d'un éventuel manquement à ces règles. L'Organisation se réserve le droit d'exclure tout concurrent ne respectant pas le Code de la route ou ayant un comportement dangereux et décline toute responsabilité en cas d'accident.

Art. 4 : L'épreuve est ouverte aux vélos de route et VTT réglementaires à l'exclusion des tandems et vélos couchés. Les guidons dits de triathlète ou avec des prolongateurs sont interdits.

Art. 5 : **Sécurité :** des véhicules de l'organisation assureront l'encadrement des deux épreuves avec une voiture ouvreuse et une voiture balai. **Les voitures suiveuses individuelles sont interdites.**

Art. 6 : **Le port du casque à coque rigide est obligatoire.**

Art. 7 : les engagements sont à faire parvenir au STADE LAURENTIN CYCLISME 73, avenue Général De Gaulle, 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR avant le 20 mai 2013. L'engagement sera majoré après cette date. L'engagement est ferme et définitif. Tout désistement pour quelque motif que ce soit ne donnera droit à aucun remboursement.

Le retrait des plaques de cadre se fera le vendredi 24 mai de 14 à 19 H au village de départ Esplanade du Levant près de la mairie de Saint-Laurent du Var ou exceptionnellement le matin de l'épreuve à partir de 6 H 30 sur le lieu de départ. Toute personne peut retirer les plaques pour d'autres participants.

Art. 8 : lieu et horaires de départ : ESPLANADE DU LEVANT

- 7 H 30 : brevet 175 km

- 8 H 30 : brevet 105 km.

Remise des récompenses et tirage de la tombola à 16 H 30.

La réception des lots se fera exclusivement sur présentation du ticket souche remis à cet effet.

Présence indispensable des lauréats pour recevoir les prix ;

Art. 9 : Attribution des points par club

1 point par participant sur 105 Km

3 points par participant sur 175 Km

Récompenses : sur demande diplôme attestant de la réussite au brevet réalisé.

* Coupe aux 6 premiers clubs UFOLEP

* Coupe au premier club FFC

* Coupe au premier club FSGT

* Coupe au premier club FFCT

* Coupe au club ayant le plus de féminines sur le 175 Km

* Coupe au club ayant le plus de féminines sur le 105 Km

* Coupe au club le plus éloigné

* Coupe au participant le plus âgé sur 175 km et 105 km

Les récompenses ne sont pas cumulables.

Art 10: Les participants sont invités à respecter l'environnement afin de préserver l'image de l'épreuve en général et des cyclistes en particulier.

Il est recommandé de ne rien jeter sur la voie publique et de respecter les villages traversés.

Art 12: En cas de force majeure, l'organisateur pourra modifier les parcours

Art 13: Sandwiches et collations seront servis à tous les ravitaillements et à l'arrivée.